

# Lettre d'information pour les prestataires de filières de formation accréditées par l'OrTra TC

En raison des questions récurrentes des prestataires de formation et des observations faites à l'occasion de l'inspection des sessions d'examens par l'OrTra TC, nous avons regroupé dans la présente newsletter **plusieurs points importants concernant l'organisation des examens finaux en Thérapie Complémentaire**. Nous attirons en outre l'attention, en sus d'autres informations importantes, sur des **précisions concernant trois modules d'apprentissage du Tronc Commun TC**. Les [questions fréquemment posées \(FAQ\)](#) sur l'accréditation des cours de formation en Thérapie complémentaire seront bientôt disponibles sur le site web de l'OrTra TC.

## Examens finaux TC: déroulement

- Les **délais indiqués** au chiffre 2.11 du règlement sont contraignants. Il s'agit là d'exigences minimales qui doivent impérativement être respectées. Des délais plus longs pour les examens devraient être l'exception, étant donné que c'est surtout la partie pratique de l'examen final TC qui doit correspondre à une situation réaliste. Enfin, après avoir obtenu le Certificat de Branche, les diplômé-e-s peuvent se lancer dans le quotidien professionnel de la Thérapie Complémentaire.
- Dans le cadre de l'examen pratique, il faudrait également examiner et évaluer l'établissement d'un **procès-verbal** professionnel du/de la candidat-e.
- Pour ce qui est de l'examen oral, on peut aussi bien poser des questions techniques spécifiques que des questions en lien avec l'examen pratique.
- La **décision** concernant la réussite des différentes parties de l'examen devrait être prise après la fin de l'ensemble de l'épreuve, autrement dit pas dans le délai minimal de 120 minutes imparti pour l'examen pratique et l'examen oral. Il convient donc de prévoir suffisamment de temps pour la prise de décision après la fin de la partie pratique et de la partie orale de l'épreuve.
- Il est recommandé d'aménager une **pause** entre les examens des différent-e-s candidat-e-s. On profitera de cette pause pour aérer, nettoyer et, le cas échéant, désinfecter la salle d'examen, tandis que les expert-e-s à l'examen pourront se détendre.

## Examen final TC: inscription des candidat-e-s qui ont réussi

A la suite de l'examen, le prestataire de formation communique par courriel au siège administratif le nom des candidat-e-s qui ont réussi, ce au moyen du formulaire de notification de l'OrTra TC prévu à cet effet (à télécharger sur le site web de l'OrTra TC sous [documents – formulaires et modèles](#)). Le prestataire de formation joint pour chaque nouveau diplômé une attestation de filière de formation concernant toutes les parties de l'examen ainsi que l'attestation du secondaire II sous forme de documents PDF. Le traitement ultérieur sera facilité si l'on opte pour un étiquetage clair comme par exemple les suivants:

- cursus\_Nom\_Prénom
- sec II\_Nom\_Prénom

Vous recevrez les Certificats de Branche afin de les remettre aux nouveaux diplômé-e-s, avec une lettre d'accompagnement de l'OrTra TC (délai de traitement 1-2 semaines à compter de la réception de la notification). Le décompte des coûts pour les certificats de branche délivrés a lieu chaque année.

### Précisions dans le Tronc Commun

Le document Tronc Commun TC a été précisé au niveau des points suivants:

- **Equivalences module d'apprentissage BS:** les diplômes professionnels avec contenus de formation équivalents ont été précisés:
  1. Psychologie, psychothérapie, psychothérapie corporelle, travail social, à chaque fois avec un diplôme universitaire ou HES
  2. Superviseuse / Superviseur– Coach, conseiller dans le domaine psychosocial
- **Equivalences module d'apprentissage BM1:** attestation BLS-AED-SRC valable; la précision «au moment de l'établissement du certificat de branche» est supprimée
- **Module d'apprentissage BM3:** la condition BM1 est supprimée

Nous vous recommandons en conséquence de mettre à jour vos documents/site web.

### Décompte du processus personnel spécifique à la méthode via les caisses maladie

Certains prestataires de formation informent leurs étudiant-e-s que les factures pour les traitements reçus dans le cadre du processus personnel doivent en principe être envoyées à la caisse maladie pour remboursement. Ce «subventionnement» caché de la formation par les assureurs maladie équivaldrait à une fraude à l'assurance. **Le processus personnel spécifique à la méthode fait partie intégrante de la formation TC et ne peut donc pas être facturé via la caisse maladie.** Si, dans des cas isolés, le traitement est donné dans le cadre d'un processus individuel en raison d'une plainte, la facture (rubrique «Maladie») peut être envoyée à l'assureur pour remboursement.

### Liste des cours SEFRI

Pour que les candidat-e-s qui ont réussi l'examen professionnel supérieur puissent demander des subventions fédérales, le prestataire de formation doit impérativement, au moment du début du cours, avoir fait inscrire la formation concernée dans la liste des cours du SEFRI ([liste des cours préparatoires](#)).

Il ne doit pas s'écouler plus de 7 ans entre le début de la formation et l'examen final. Pour que les personnes qui ont besoin de davantage de temps pour achever leur formation et la pratique professionnelle (interruptions, etc.) puissent également bénéficier de ce soutien, le SEFRI recommande de ne pas faire enregistrer les cours en des modules trop importants. La limite des sept ans ne sera ainsi pas dépassée et les taxes de cours imputables pourront être pris en compte jusqu'à la limite supérieur.

L'OrTra TC recommande de faire enregistrer dans la liste des cours la filière de formation au moins sous la forme de ses trois différentes parties (p. ex.: première, deuxième et troisième années de formation). Les attestations de formation et de paiement doivent impérativement correspondre aux parties de la formation enregistrées et être établies selon le modèle du SEFRI; dans le cas contraire, il peut y avoir des difficultés avec l'organisme concerné.

Informations complémentaires:

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions/prestataires-de-cours.html>